



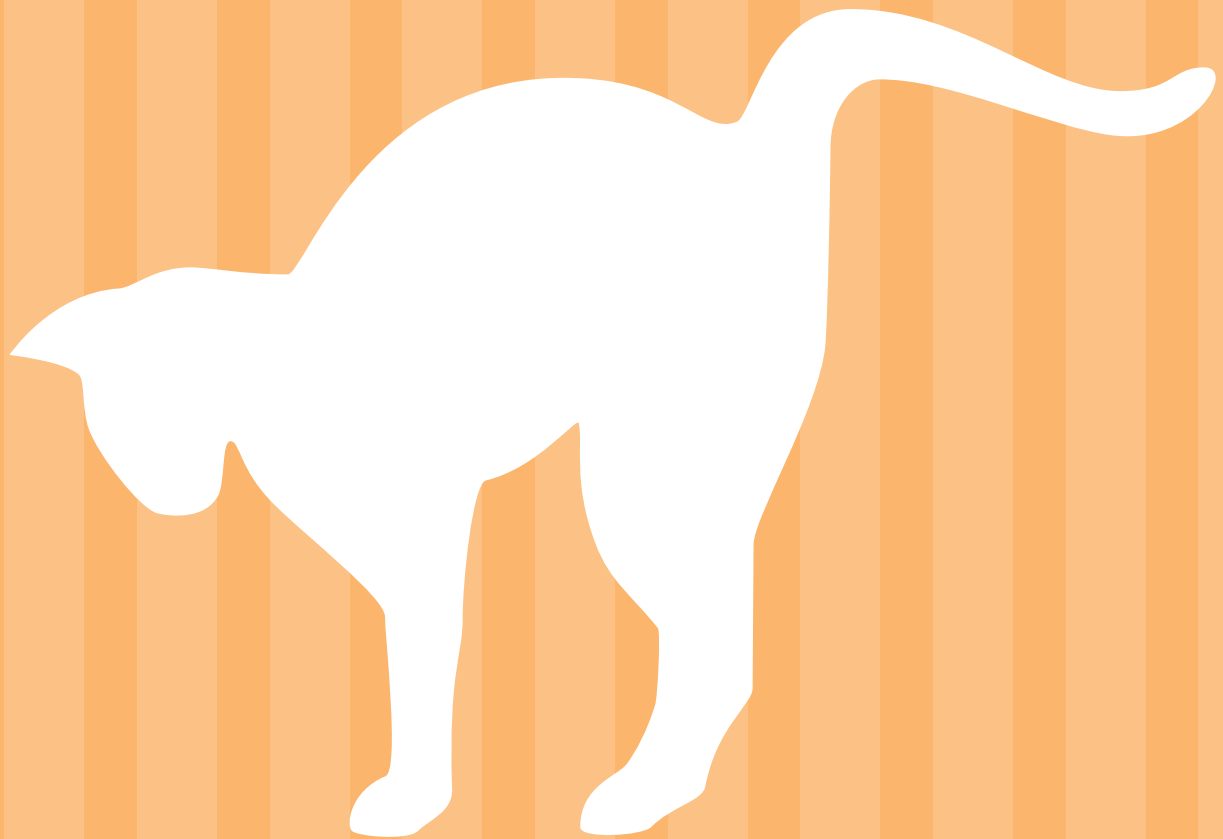
Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office vétérinaire fédéral OVF**

**animauxdecompagnie.ch**

Le portail d'informations  
de l'Office vétérinaire fédéral

| Chats



# Table des matières

<b>Mon chat, j'en prends soin!</b>	3
<b>Tout sur le chat</b>	4
Chats habitués à sortir	4
Chats d'appartement	5
Nourriture et eau	5
Sociabilité	6
Aires de repos	6
Gestion des changements	6
<b>Le chat et l'homme</b>	7
Un achat qui demande réflexion	7
Jeux et occupations	8
Santé	8
En voyage	9
Reproduction et élevage	10

Tenez-vous informés en vous abonnant à la newsletter sur [www.ovf.ch](http://www.ovf.ch)  
Vous trouvez des informations actualisées sur le site [www.animauxdecompagnie.ch](http://www.animauxdecompagnie.ch)

# Mon chat, j'en prends soin!

Certains disent que ce n'est pas le chat qui habite chez nous, mais bien nous qui habitons chez le chat. Indépendant et solitaire, le chat pourrait très bien se passer de l'homme.

Le chat domestique est très proche de son cousin et ancêtre, le chat sauvage. Seules les différentes nuances de couleur de son poil témoignent des essais d'élevage entrepris par l'homme. Si demain les êtres humains devaient disparaître de la surface du globe, le chat s'en accommoderait sans problème! Mais lorsque le chat et l'homme vivent sous un même toit, il appartient à ce dernier de veiller à ce que les besoins de l'animal soient satisfaits.

[> 455 Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux \(LPA\)](#)

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)

[> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux \(OPAn\)](#)

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)

[> informations sur les animaux de compagnie](#)

[www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com)

# Tout sur le chat

Ancêtre du chat domestique, le chat sauvage est aujourd'hui encore largement répandu dans les forêts et les steppes arbustives d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Notre chat d'appartement n'est rien d'autre qu'un chat sauvage apprivoisé qui a peu changé par rapport à son cousin.

Le chat sauvage est un chasseur solitaire qui guette patiemment ses proies, surtout la nuit. Ses atouts pour les capturer? Des sens aiguisés, des canines très développées et une détente impressionnante. Il se nourrit principalement de souris et complète son régime alimentaire avec du poisson, des lézards, des grenouilles et des insectes. Le chat sauvage a besoin de forêts ou de steppes arbustives intactes et riches en cachettes où il peut se dissimuler durant la journée.

Nous savons très peu de choses sur le comportement social du chat sauvage en liberté, qui mène une existence essentiellement solitaire. Les recherches entreprises sur des chats sauvages vivant en captivité montrent toutefois que ces animaux n'éprouvent aucune difficulté à vivre en groupes s'ils disposent de suffisamment de nourriture et de cachettes.

Bien que le chat domestique vive au milieu des hommes depuis des milliers d'années, il n'a pratiquement pas changé par rapport à son ancêtre, le chat sauvage. Ses besoins sont restés les mêmes, il lui faut de la viande, des cachettes et des territoires à explorer. Lorsqu'il peut sortir de la maison, il retrouve ses instincts de chasseur, guettant la souris qui sort de son trou. S'il ne peut pas sortir, il faut donc lui aménager des possibilités d'observer, d'explorer, de guetter et de bondir grâce à des objets de substitution.

Comme son cousin sauvage, le chat domestique peut vivre aussi bien seul qu'en compagnie de congénères. Lorsqu'on laisse un jeune chat vivre pendant dix à douze semaines au milieu de ses frères et sœurs de la même portée, il n'aura aucune peine à supporter plus tard la compagnie d'autres chats.

Chats \ Tout sur le chat \ **Chats habitués à sortir**

## Chats habitués à sortir



Les chats habitués à sortir librement peuvent satisfaire eux-mêmes une partie importante de leurs besoins. L'aménagement d'une chatière ou d'un escalier permettra à votre animal de sortir de la maison et, le plus souvent, de vivre selon ses instincts.

Si vos chats sortent, il est souvent préférable de les faire stériliser ou castrer préalablement pour éviter qu'ils ne se reproduisent de façon anarchique. La loi exige d'ailleurs de tous les détenteurs d'animaux qu'ils prennent des mesures contre une reproduction incontrôlée.

Mais même à la campagne, il faut vous attendre à ce qu'un jour, votre chat ne rentre pas de sa promenade. Alors que la durée de vie d'un chat d'appartement approche les 20 ans, celle d'un chat pouvant sortir librement n'est en effet que de 2 à 3 ans – le prix de la liberté.

Important: les chats pouvant sortir librement doivent eux aussi être nourris, car de nos jours, les campagnes vouées à l'agriculture ne permettent plus à des populations importantes de chats errants de se nourrir. Un chat habitué à sortir doit bien entendu également

avoir accès à un refuge protégé dans la maison ou dans une grange voisine.

Les chats ne peuvent qu'exceptionnellement être détenus dans des cages. L'ordonnance sur la protection des animaux impose que les chats enfermés dans des cages puissent si possible sortir au moins cinq fois par semaine.

[> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux](#)

(OPAn)

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)

Art. 80

**Chats d'appartement**

La vie des chats habitués à sortir ressemble à celle que mèneraient leurs congénères d'appartement s'ils le pouvaient: se prélasser au soleil pendant des heures, arpenter leur territoire de long en large, s'approcher à pas feutrés de leur proie, la guetter, lui bondir dessus et se livrer à toutes sortes de jeux.

Les chats s'adaptent cependant assez vite à leur environnement confiné, surtout s'ils ont grandi en appartement. Mais il ne faudrait jamais essayer d'enfermer un chat habitué à sortir librement.

Un chat seul devrait disposer d'un appartement d'au moins deux pièces et ensuite, il faut compter une pièce de plus par animal supplémentaire. Mais l'aménagement des pièces est encore presque plus important que le nombre de mètres carrés. Pour que votre animal se sente à l'aise, prévoyez des cachettes et des aires de repos surélevées, des endroits où il pourra grimper ou se faire les griffes et, bien sûr, une caisse où il pourra faire ses besoins (en prévoir une par animal), conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la protection des animaux, qui deviendront impératives à partir de 2013.

Important: la mangeoire, la caisse où le chat fait ses besoins et l'endroit où il dort doivent être séparés. Si vous possédez plusieurs chats, chacun d'entre eux doit disposer d'une caisse et d'un endroit à lui pour dormir. Les chats doivent aussi pouvoir grimper sur des planches, une étagère, une bibliothèque, ou, mieux encore, le rebord des fenêtres, un endroit très apprécié des chats qui peuvent ainsi surveiller les alentours.

Votre chat doit absolument disposer d'un endroit où il peut se faire les griffes, par exemple sur une planche à gratter.

[> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux \(OPAn\)](#)

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)

Art. 80

**Nourriture et eau**

Le chat est par nature un mangeur de souris. Tout son organisme est conçu en fonction de cette nourriture, notamment son intestin, trop court pour digérer une alimentation exclusivement végétale.

Les souris fournissent au chat non seulement de la viande mais aussi de précieuses substances nutritives. Le contenu de l'intestin de ces rongeurs contient en effet des substances végétales et de nombreuses vitamines. Aujourd'hui, même un chat qui sort beaucoup n'aura pas suffisamment de nourriture, c'est pourquoi il faut compléter sa ration alimentaire. Les préparations industrielles sont adaptées à ses besoins. Les restes de vos repas, pâtes, riz et légumes, ne sauraient en aucun cas constituer la seule nourriture d'un chat, mais ils peuvent tout à fait compléter son menu.

Dans tous les cas, il faut être attentif à ce que votre chat ne prenne pas trop de poids!

Enfin, il ne faut jamais oublier que le chat doit toujours avoir de l'eau fraîche à disposition.

**Sociabilité**

Suivant les conditions dans lesquelles ils ont vécu durant les premières semaines de leur vie, les chats peuvent être des animaux solitaires ou au contraire très sociaux. Les chats habitués à l'homme ont besoin de contacts réguliers avec leurs propriétaires.

Les chats ayant vécu les 10 à 12 premières semaines de leur vie au milieu de leurs frères et sœurs de la même portée peuvent devenir très sociaux. Passé ce délai, il devient difficile d'intégrer dans un groupe un chat resté solitaire. Pour un animal habitué à vivre seul, la présence de congénères devant lesquels il ne peut pas fuir représente un stress énorme. A l'opposé, des chats habitués à la compagnie peuvent devenir dépressifs lorsqu'on les prive de contacts avec des congénères. Si vous possédez deux chats d'appartement et que l'un des deux meurt, vous devriez donc acquérir un nouvel animal pour tenir compagnie au survivant.

Pour que l'homme puisse dans une certaine mesure remplacer d'autres chats, il est important qu'il ait de nombreux contacts avec les chatons durant les 8 premières semaines de leur vie. Les propriétaires d'un seul chat d'appartement devraient être à la maison au moins pendant 6 heures par jour et s'occuper régulièrement de leur animal pendant ce temps.

**Aires de repos**

Lorsqu'il se sent à l'aise, le chat peut faire la sieste pendant des heures, à condition de disposer d'aires de repos à son goût.

Les chats aiment les coins tranquilles où ils peuvent se retirer pour dormir. Outre les classiques paniers à chat en vente dans le commerce, un carton ouvert posé sur une étagère ou un endroit rembourré sous le canapé peut aussi faire l'affaire. Observez les habitudes de votre chat en matière de repos et cherchez à rendre plus confortables les coins

qu'il aura lui-même choisis, en y plaçant par exemple une couverture.

Si vous possédez plusieurs chats, chacun doit disposer d'au moins une aire de repos à lui, et, dans la mesure du possible, d'une ou de deux aires supplémentaires afin d'éviter les conflits.

**Gestion des changements**

Le chat est un animal qui a ses habitudes et qui déteste le changement. Il est attaché à son environnement habituel et aime les relations stables au sein de la famille. En cas d'imprévu, les propriétaires de chats doivent donc se montrer particulièrement vigilants.

Avant un déménagement, il convient de prêter davantage d'attention à son chat. Essayez de préserver le plus longtemps possible ses coins préférés de l'agitation du départ. Une fois l'animal arrivé dans sa nouvelle maison, il ne doit pas être relâché immédiatement dans la nature, car il pourrait essayer de retrouver son ancienne demeure et ainsi se perdre ou être victime d'un accident. Même s'il s'agit d'un chat habitué à sortir, gardez-le à l'intérieur de sa nouvelle maison afin qu'il puisse se familiariser avec son nouvel environnement et qu'il s'y sente chez lui. Laissez-le

ensuite progressivement sortir, d'abord sous stricte surveillance.

Occupez-vous aussi particulièrement de votre animal lorsque survient un changement dans la structure familiale, par exemple avec la naissance d'un enfant. Si le chat se sent négligé durant cette période, il peut développer des troubles du comportement, négliger de se laver, voire tomber malade. Ne laissez jamais un chat seul ou sans surveillance dans la même pièce qu'un bébé.

# Le chat et l'homme

Le chat s'est-il rapproché de son plein gré de l'homme ou celui-ci l'a-t-il attiré délibérément vers lui? La question restera probablement à jamais ouverte. Par contre, nous savons que le compagnonnage entre le chat et l'homme dure depuis la nuit des temps.

Les Egyptiens anciens avaient déjà l'habitude de détenir des chats, auxquels ils vouaient même un culte, comme en témoignent les milliers de momies embaumées de chats que l'on a retrouvées dans des tombes.

Dans certaines régions, on continua plus tard à tenir le chat en haute estime pour ses qualités de chasseur de souris et de rats. Vénééré ici, le félidé fut toutefois pourchassé et torturé ailleurs en raison d'obscures superstitions. Les émigrés emportaient leurs chats en quittant leur pays si bien que ces derniers essaimèrent un peu partout dans le monde.

Aujourd'hui, le chat vit un véritable boom puisqu'on en compte pas moins de 1,4 million, rien qu'en Suisse. Et toute une industrie florissante vit de la production de nourriture et d'accessoires pour chats.

Les amis des chats aiment l'indépendance et le caractère fort de leurs compagnons à quatre pattes. Laisse à l'abandon, un chat habitué à sortir peut très bien survivre seul. D'un autre côté, les chats domestiques peuvent aussi être très dociles et familiers, surtout s'ils ont été habitués jeunes à la présence humaine.

## Un achat qui demande réflexion



Si vous souhaitez acquérir un chat, il faut d'abord vous informer de façon approfondie sur sa nature, ses habitudes et ses besoins.

Demandez-vous d'abord si vous êtes à même de répondre à tous les besoins du chat et si vous êtes prêt à certains sacrifices pour qu'il puisse vivre selon son instinct. Selon un spécialiste, «le chat a toujours une patte dans la jungle!». Êtes-vous prêt à accepter le côté sauvage de votre animal?

Pensez-vous également être prêt à vous occuper de votre animal pendant 10 à 20 ans, l'âge que peuvent atteindre les chats d'appartement?

Autre question importante à régler, celle du nombre et du type de chats. Désirez-vous un chat indépendant ou un chat casanier? Un chat de race ou de gouttière? Un individu ou plusieurs? Et allez-vous confiner votre animal dans votre appartement ou pourra-t-il sortir?

On peut acquérir un chat chez un particulier, chez un éleveur professionnel, dans un refuge pour animaux ou encore dans une ferme. Avant d'arrêter votre choix, prenez le temps de visiter ces endroits plusieurs fois. Renseignez-vous auprès du propriétaire de la chatte porteuse: il en saura souvent beaucoup sur le caractère de sa chatte, lequel se transmet en partie aux chatons. Assurez-vous que ces derniers ont eu suffisamment de contacts avec l'homme avant leur 8<sup>e</sup> semaine.

Si vous souhaitez acquérir plusieurs chats, prenez de préférence des animaux de la même portée ou assurez-vous que vos futurs protégés ont eu suffisamment de contacts avec des congénères durant les 10 à 12 premières semaines de leur existence. Si c'est le cas, ils n'auront aucune difficulté à vivre en groupe sans ressentir de stress.

Important: si vous désirez acquérir un chat habitué à sortir, ne l'enfermez pas chez vous. Et si vous souhaitez devenir le propriétaire d'un chat habitué à vivre au milieu de ses congénères, veillez à l'entourer d'autres chats. Cela signifie que si l'un de vos deux chats meurt, il vous faudra lui trouver un nouveau compagnon. L'inverse est également vrai: il ne faut pas imposer la compagnie d'un congénère à un chat habitué à vivre en solitaire.



**Jeux et occupations**

Bien que les chats d'appartement ne puissent pas chasser, ils ne perdent pas pour autant leur instinct de chasseur, qu'il s'agit de satisfaire à l'aide de différents jouets conçus tout exprès pour eux.

L'ordonnance sur la protection des animaux demande que les détenteurs de chats prévoient des occupations pour leurs protégés. Les fabricants d'articles pour animaux de compagnie proposent un très vaste choix de jouets pour chats. Mais les choses les plus simples font aussi parfaitement l'affaire: une pelote de laine sur laquelle votre chat s'amusera à bondir et qu'il traînera aux quatre coins de la maison ou encore un nouveau carton à chaussures dans lequel vous percerez de petits trous et où il viendra fouiner en quête d'un mystérieux contenu...

Le chat adore disposer d'un observatoire près de la fenêtre, d'où il pourra surveiller tous les événements imprévus qui se passent à l'extérieur de la maison.

Si vous possédez un seul chat, celui-ci doit avoir un contact quotidien avec l'homme ou avec des congénères.

**Santé**

Le chat est considéré comme un animal résistant. Il existe pourtant une série de maladies assez répandues qui peuvent se révéler mortelles pour l'animal et même pour l'homme.

Les chats habitués à sortir et ceux placés en pension dans des refuges pour chats sont particulièrement exposés et doivent être vaccinés contre les maladies infectieuses les plus courantes (panleucopénie féline, rhinotrachéite virale féline, rage). Les chats atteints de panleucopénie connaissent souvent une mort douloureuse et il faut donc les vacciner tôt contre cette maladie, mais cependant pas avant l'âge de 8 semaines. Un chat habitué à sortir devrait subir un traitement vermifuge une fois par an.

Les chats habitués à chasser dehors peuvent attraper la toxoplasmose par le biais des souris. Cette maladie est dangereuse pour l'animal mais aussi pour l'homme, en particulier pour les femmes enceintes et les fœtus qu'elles portent. Les femmes enceintes doivent donc éviter le contact avec des chats errants. Le chat peut aussi transmettre à l'homme un cat pox ou une bartonnelose (ou maladie des griffes du chat). Cette dernière est transmise à l'homme par des morsures ou des griffures de chats en apparence parfaitement sains.

N'hésitez pas à vous adresser à votre vétérinaire pour tout complément d'information sur les maladies des chats.

**En voyage**

Les propriétaires de chats qui partent en vacances ont trois possibilités: confier l'animal à des voisins, le mettre en pension dans un refuge pour animaux ou le prendre avec eux.

Il est préférable de laisser un chat habitué à sortir dans son environnement habituel. Vous trouverez sans doute sans trop de peine une bonne âme prête à nourrir régulièrement votre animal et passer voir de temps en temps s'il va bien.

Les refuges pour animaux prennent souvent en pension les chats d'appartement pendant les vacances. L'expérience montre que la plupart des chats supportent sans problème un séjour provisoire dans un refuge. Mais pour vous en assurer, mieux vaut faire un test préalable et laisser votre animal pendant un ou deux jours afin de voir comment il réagit. Le personnel du refuge pourra vous dire d'expérience si votre animal supportera d'être mis en pension pendant une ou deux semaines.

Si vous avez l'intention d'emmener votre chat avec vous en voyage, il vous faut observer un certain nombre de règles:

- si vous devez faire un long trajet en voiture, votre chat doit pouvoir boire de l'eau et se rafraîchir régulièrement.
- si vous transportez votre chat en avion, vous devez vous conformer aux dispositions de l'IATA.
- en cas de voyage à l'étranger, vous devez respecter les dispositions du pays concerné, notamment en matière de vaccination. La vaccination contre la rage est obligatoire pour vous rendre dans n'importe quel pays, même un pays de l'UE.
- pour voyager au sein de l'UE ainsi que dans un certain nombre de pays, votre chat doit être équipé d'une puce électronique.
- si vous devez emmener votre chat dans un pays où sévit la rage, vous devez demander à l'OVF une autorisation pour pouvoir le ramener en Suisse, faute de quoi vous risquez de devoir l'abandonner à l'aéroport.

- dans les pays chauds, votre animal risque d'être exposé à des parasites et à des agents pathogènes inconnus. N'oubliez pas que votre brave chat d'appartement n'aura pas la même résistance à ces microbes que le vieux matou habitué à mendier du poisson sur les quais du port du Pirée ou de Lipari!
- emportez des réserves suffisantes de la nourriture préférée de votre chat, car toutes les marques ne sont pas en vente partout!

Dans la mesure du possible, il est préférable de laisser son chat à la maison. De toute façon, il n'aura pas le même plaisir que vous à découvrir des pays étrangers et des modes de vie exotiques!

Remarque: en Afrique et dans d'autres pays lointains, les chats (et les chiens) errants peuvent avoir des parasites, voire être porteurs du virus de la rage. Mieux vaut donc s'en méfier.

La brochure «Je voyage avec mon chien ou mon chat» peut être commandée dans la boutique en ligne de l'OVF ([www.bvet.admin.ch](http://www.bvet.admin.ch) > Services > Boutique en ligne > Voyages)

**> International Air Transport Association IATA**

[www.iata.org](http://www.iata.org)

**Reproduction et élevage**

En procédant à un élevage intensif, l'homme a réussi à créer des races de bœufs, de porcs, de chiens et d'autres animaux domestiques répondant à ses attentes. Pendant des millénaires, le chat s'est en revanche chargé lui-même de sa propre reproduction, qui le plus souvent a échappé au contrôle de l'homme.

Jusqu'ici, l'homme n'a encore jamais maîtrisé vraiment le processus de reproduction du chat. Certains chats de race sont certes le fruit d'un élevage minutieux, mais le plus souvent, les chats du monde entier s'accouplent et se reproduisent comme bon leur semble. L'ordonnance sur la protection des animaux demande toutefois aux propriétaires de chats de prendre des mesures pour éviter la reproduction incontrôlée des animaux.

L'influence de l'homme sur le chat à travers l'histoire s'est moins exercée par ses efforts en matière d'élevage que par les mouvements migratoires. La diffusion dans le monde entier de chats présentant certaines nuances de couleur est essentiellement due à ces flux. Quand les Vikings débarquèrent en Asie mineure, ils y découvrirent des chats au poil roux/orangé qui leur plurent beaucoup. Ils en ramenèrent quelques spécimens, qui essaimèrent plus tard en Angleterre, en Ecosse et dans le nord de la France.

L'élevage intensif de chats de race est une pratique assez récente. Les éleveurs actuels travaillent toutefois sur des variantes héréditaires naturelles, ce qui explique que les problèmes rencontrés avec des élevages extrêmes soient moins fréquents qu'avec un animal

comme le chien par exemple. La sélection de chats de certaines couleurs peut toutefois s'avérer problématique: une part non négligeable des chats blancs à yeux bleus souffrent en effet de surdité et les siamois ont parfois des problèmes de vue.

Très à la mode, les croisements de chats domestiques avec des races de chats sauvages tels que le Savannah (qui possède du sang de serval), le Bengale (ou léopardette) ou le Sokoke, issu de croisements avec un chat sauvage vivant dans la jungle kényane, posent beaucoup de problèmes. En Suisse, ils sont interdits par l'ordonnance sur la protection des animaux.

Les essais de croisements ne peuvent être entrepris qu'avec des chats provenant d'élevages d'animaux d'expérience agréés.

# Annexe

**Annexe 1** Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme «professionnel»?



## Protection des animaux – Informations destinées aux professionnels

1. février 2013



# Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme «professionnel»?

L'élevage «à titre professionnel» est soumis à l'annonce obligatoire et les personnes qui pratiquent un tel élevage doivent être formées. Dans l'ordonnance sur la protection des animaux qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008, l'expression «à titre professionnel» est définie comme suit: «*le commerce, la détention, la garde ou l'élevage d'animaux exercés à des fins lucratives pour soi-même ou pour des tiers ou pour couvrir ses propres frais ou ceux d'un tiers.*» Un éleveur ne peut être considéré comme poursuivant une fin lucrative que si, compte tenu des jeunes animaux qu'il cède, on peut admettre qu'il en tire un profit commercial. Les critères sont les suivants:

- l'éleveur travaille de manière planifiée, fait de la publicité, est prêt à céder les jeunes animaux à un nombre non limité de personnes,
- il vend de jeunes animaux de manière régulière, non seulement occasionnelle (valeurs indicatives : voir tableau),
- le nombre d'animaux qu'il utilise pour l'élevage ou destine à l'élevage est élevé.

Ces critères sont indicatifs du caractère «professionnel» d'un élevage. Pour prendre une décision dans un cas concret, il faut prendre en considération toutes les circonstances particulières.

### Tableau: Valeurs indicatives pour déterminer le caractère professionnel d'un élevage d'animaux de compagnie

Elevage de chiens:	vente de plus de 3 portées par année
Elevage de chats <sup>1</sup> :	vente de plus de 5 portées par année
Elevage de lapins ou de lapins nains:	vente de plus de 100 lapereaux par année en tant qu'animaux de compagnie (non pour la production de viande)
Elevage de cochons d'Inde:	vente de plus de 100 jeunes par année
Elevage de souris, hamsters, rats, gerbilles:	vente de plus de 300 jeunes par année
Elevage d'oiseaux:	plus de 25 couples reproducteurs d'espèces d'oiseaux de grandeur inférieure ou égale aux perruches callopsittes et vente régulière de leurs jeunes plus de 10 couples reproducteurs d'espèces d'oiseaux plus grands que les perruches callopsittes (exceptions: cacatoès et aras: 5 couples reproducteurs) et vente régulière de leurs jeunes
Elevage de poissons d'ornement:	vente de plus de 1000 jeunes poissons par an
Elevage de reptiles:	vente de plus de 100 jeunes reptiles par an (exception pour les tortues: plus de 50 jeunes)

<sup>1</sup> La valeur indicative est plus élevée pour les chats que pour les chiens, car les portées de chatons sont généralement plus petites et moins chères que les portées de chiots